

LES NATIONS UNIES ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ANA PEYRÓ LLOPIS

Chercheur Ramón y Cajal à l'Université Complutense de Madrid

Analyser la corruption depuis le prisme de l'Organisation des Nations Unies présente un certain paradoxe. En effet, l'Organisation des Nations Unies s'intéresse tout particulièrement à la lutte contre la corruption ces dernières années, notamment depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption¹. A l'origine, il s'agissait évidemment de mettre en place des instruments visant essentiellement la coopération entre Etats en matière pénale afin d'améliorer les situations de corruption au sein des Etats. Mais les Nations Unies ont assez vite eu à faire face à des scandales de corruption interne au sein même de l'Organisation mondiale. Dans tous les cas, une question qui a pendant longtemps été essentiellement abordée par les droits internes, et notamment par le droit pénal et le droit administratif, a acquis ces dernières années une véritable portée internationale².

Les différents instruments de lutte contre la corruption ont eu, d'abord, une incidence non négligeable sur des secteurs variés des relations interétatiques allant bien au-delà de la coopération juridique en matière pénale (I). En outre, une réflexion sur l'impact de ces instruments sur certaines institutions du droit international public mérite d'être entamée (II).

¹ Convention des Nations Unies contre la corruption, du 31 octobre 2003.

² En ce qui concerne le cadre juridique international en matière de lutte contre la corruption, voir *inter alia* : J. Bacio Terracino, *The International Legal Framework against Corruption: States' Obligations to Prevent and Repress Corruption*, Intersentia, Cambridge, 2012 ; B. Tiziano et B. Jaggly, *Les traités internationaux contre la corruption: L'ONU, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et la Suisse*, Editions Interuniversitaires suisses, Lausanne, 2004 ; I. Carr, « Fighting Corruption through Regional and International Conventions : A Satisfactory Solution? », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 15, 2007, pp. 121-153 ; D. Dormoy, *La corruption et le droit international*, Bruylant, Bruxelles, 2010 ; A. Posadas, « Combating Corruption under International Law », *Duke Journal of Comparative and International Law*, vol. 10, 2000, pp. 345-414, disponible à <http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1220&context=djcil> ; V. Rojas Amandi, « Los tratados internacionales sobre corrupción », in R. Méndez-Silva (dir.), *Lo que todos sabemos sobre la corrupción y algo más*, Universidad Nacional Autónoma de México, Mexico City, 2010, pp. 165-198, disponible à <http://biblio.juridicas.unam.mx/libros/6/2770/8.pdf> ; J. Wouters, C. Ryngaert, et A.-S. Cloots, « The Fight against Corruption in International Law », in H. Geer Van de Bunt (dir.), *International Law and the Fight against Corruption*, T.M.C. Asser Press, La Haye, 2012, pp. 25-98.